

## Rentrée 2017 - Master Sociologie – UFC

### Conditions d'accès en Master 1 à l'UFC

Les candidatures s'effectuent exclusivement sur l'application en ligne E Candidat selon le calendrier et les modalités précisés pour toute admission en Master 1 sociologie à l'UFC pour la rentrée 2017.

Cette application est accessible depuis <http://www.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu1/formations/11-ecandidat-49-19008.html>.

Plusieurs cas de figures :

**1/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 sociologie à l'Université de Franche-Comté (UFC) et envisagez de poursuivre votre cursus sociologie en Master 1 à l'UFC :** vous devez postuler par l'application E Candidat. Une fois votre candidature acceptée, vous pourrez procéder à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2017, selon le calendrier et les modalités sur le site internet de l'UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) (informations diffusées mi-juin/début juillet).

**2/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 dans une spécialité autre que sociologie à l'UFC :** vous devez compléter un dossier de validation des acquis avant le 30/06/2017, qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision, vous pourrez procéder à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2017 selon le calendrier et les modalités sur le site internet de l'UFR SLHS (informations diffusées mi-juin/début juillet)

**3/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 sociologie dans une autre université que l'UFC :** vous devez postuler par l'application E Candidat. Une fois votre candidature acceptée, vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Sociologie de l'UFC.

**4/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Licence 3 en France dans une spécialité autre que sociologie dans une autre université que l'UFC :** vous devez compléter un dossier de validation des acquis (à demander à [veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr](mailto:veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr)) avant le 30/06/2017, qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis (CVA) de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision finale, vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Sociologie de l'UFC.

**5/ Vous êtes actuellement étudiant(e) étranger(gère) inscrit en Licence dans une université de votre pays :** vous devez au préalable postuler par le portail Espace Campus France sauf pour les pays de l'UE- qui utilisent l'application E Candidat -, indispensable à la délivrance de votre titre de séjour en France. La commission de validation des acquis (CVA) de l'UFR SLHS examine jusqu'au 30/06/2017 toutes les demandes complètes téléchargées sur Campus France, soumises à avis pédagogique. Si vous acceptez la décision finale de la CVA, vous serez autorisé(e) à vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Sociologie de l'UFC.

**6/ Vous êtes actuellement salarié(e) ou demandeur(deuse) d'emploi et envisagez une reprise d'études après une interruption de 2 ans et plus :** vous devez compléter un dossier de validation des acquis/validation d'accès auprès du service de la formation continue de l'UFC ([formation-continue@univ-fcomte.fr](mailto:formation-continue@univ-fcomte.fr) /Tél 03.81.66.61.21), qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision finale, vous pourrez vous inscrire par dossier d'inscription papier délivré par le service scolarité Sociologie de l'UFC.

**7/ Vous envisagez une reprise d'études après une interruption de moins de 2 ans à l'UFC :** vous devez contacter la gestionnaire de scolarité de sociologie, Sylvia Ratsiandavana ([sylvia.ratsiandavana@univ-fcomte.fr](mailto:sylvia.ratsiandavana@univ-fcomte.fr)), afin qu'elle vous délivre l'autorisation de vous réinscrire en ligne. Il vous faudra impérativement lui fournir votre numéro étudiant UFC. Vous procéderez à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2017 selon le calendrier et les modalités sur le site internet de l'UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) (informations diffusées mi-juin/début juillet).

## Conditions d'accès en Master 1 autres que l'UFC

Certaines universités appliquent, dès la rentrée 2017, la sélection à l'entrée du Master 1 en fixant une capacité d'accueil. Il importe que vous puissiez vous renseigner sur les conditions spécifiques des universités que vous envisagez d'intégrer à la rentrée.

Le portail [trouvermonmaster.gouv.fr](http://trouvermonmaster.gouv.fr) recense l'ensemble de l'offre en France et les conditions d'admission.

Si vous êtes admis(e) à intégrer le Master 1 d'une université française, autre que l'UFC, il vous faudra fournir le transfert de votre dossier étudiant, indispensable pour vous inscrire.

La demande de transfert est à retirer auprès de Sylvia Ratsiandavana ([sylvia.ratsiandavana@univ-fcomte.fr](mailto:sylvia.ratsiandavana@univ-fcomte.fr)), gestionnaire de la scolarité sociologie, avant de l'envoyer avec votre quitus (à demander à la BU) à l'université souhaitée.

Lorsque l'université demandée aura accepté votre candidature, nous pourrons lui faire parvenir votre dossier étudiant.

## Conditions d'accès en Master 2

L'accès en Master 2 est automatique pour tout étudiant titulaire d'un Master 1 Sociologie.

Plusieurs cas de figures :

**1/ Vous êtes étudiant(e) en Master 1 sociologie à l'UFC en 2016/2017** : aucune formalité particulière à effectuer. Vous pourrez procéder à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2017 selon le calendrier et les modalités sur le site internet de l'UFR SLHS (informations diffusées mi-juin/début juillet).

**2/ Vous êtes étudiant(e) en Master 1 sociologie dans une université en France autre que l'UFC en 2016/2017** : vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Sociologie de l'UFC.

**3/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Master 1 dans une spécialité autre que sociologie dans une autre université que l'UFC** : vous devez compléter un dossier de validation des acquis (à demander à [veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr](mailto:veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr)) avant le 30/06/2017, qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis (CVA) de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision finale, vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Sociologie de l'UFC.

**4/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Master 1 sociologie dans une université européenne hors France** : vous devez compléter un dossier de validation des acquis (à demander à [veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr](mailto:veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr)) avant le 30/06/2017, qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis (CVA) de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision finale, vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Sociologie de l'UFC.

**5/ Vous êtes actuellement étudiant(e) en Master 1 autre que la spécialité sociologie dans une université européenne hors France** : vous devez compléter un dossier de validation des acquis (à demander à [veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr](mailto:veronique.jacob-vacchino@univ-fcomte.fr)) avant le 30/06/2017, qui après avis pédagogique, sera soumis à la commission de validation des acquis (CVA) de l'UFR SLHS. Si vous acceptez sa décision finale, vous devrez demander le transfert de votre dossier à votre université actuelle. A partir de sa réception effective et complète à l'UFC, vous serez autorisé(e) à vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Sociologie de l'UFC.

**6/ Vous êtes salarié(e) ou demandeur(deuse) d'emploi en 2016/2017 et envisagez une reprise d'études après une interruption de 2 ans et plus :** vous devez contacter le service de la formation continue de l'UFC ([formation-continue@univ-fcomte.fr](mailto:formation-continue@univ-fcomte.fr) /Tél 03.81.66.61.21) pour convenir avec lui des modalités de votre reprise. Vous pourrez ensuite vous inscrire par dossier d'inscription papier, délivré par le service scolarité Sociologie de l'UFC.

**7/ Vous envisagez une reprise d'études après une interruption de moins de 2 ans à l'UFC :** vous devez contacter la gestionnaire de scolarité de sociologie, Sylvia Ratsiandavana ([sylvia.ratsiandavana@univ-fcomte.fr](mailto:sylvia.ratsiandavana@univ-fcomte.fr)), afin qu'elle vous délivre l'autorisation de vous réinscrire en ligne. Il vous faudra impérativement lui fournir votre numéro étudiant UFC. Vous procéderez à votre réinscription administrative en ligne à partir de juillet 2017 selon le calendrier et les modalités sur le site internet de l'UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) (informations diffusées mi-juin/début juillet).

### Conditions d'inscription administrative

Les inscriptions pour l'année universitaire 2017/2018 seront ouvertes à partir de juillet 2017 avec 2 phases : une inscription en ligne ou dossier papier à compléter suivie d'une finalisation en présentiel sur rdv au pôle unique d'inscription.

Modalités et calendrier seront accessibles courant juin 2017 sur le site internet de l'UFR SLHS <http://slhs.univ-fcomte.fr>

